

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

CONSEIL d'ARCHITECTURE, d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT de VAUCLUSE



INFORMER - SENSIBILISER - CONSEILLER - FORMER

SOMMAIRE

Edito	1
1-Missions du CAUE	2
2-Finances et chiffres clés	4
3-Projets territoriaux de valorisation et de développement durable	8
4-Urbanisme	13
5-Aménagement d'espaces publics	19
6-Construction et aménagement de bâtiments publics	22
7-Protection et mise en valeur du patrimoine bâti	26
8-Protection et mise en valeur du patrimoine naturel	29
9-Sensibilisation et formation	34
10-Jurys et commissions	37
11-Assistance architecturale	39
Carte des secteurs	41
L'équipe et le bureau	42

Couverture : *Le Beaucet - Melvin Dupont*©

EDITEUR

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse
Immeuble le Ronsard - 631 chemin des Meinajariès - 84140 Avignon

Tél. : 04 90 13 49 50

Mail : secretariat@caue84.fr

Site : www.caue84.fr

Directrice de la publication : Corinne Testud-Robert

ISSN 1169 - 4645

Impression 200 exemplaires - Imprimerie Cornu Avignon

Maquette : KH Communication





Aujourd'hui, la priorité est donnée à la préservation des terres naturelles et productives mais également au développement d'un urbanisme résilient et respectueux de l'environnement dans toutes ses dimensions, de la préservation et de la gestion des ressources naturelles jusqu'au maintien de la biodiversité.

Les enjeux sont très importants et le risque de déséquilibre territorial avéré. Il est nécessaire de travailler localement sur toutes les dimensions liées à l'attractivité territoriale, alliant problématique de l'habitat, de mobilité des populations et de développement économique.

En matière d'activité, l'année 2022 s'est inscrite dans la continuité de l'année 2021, et d'un certain renouveau. Une dynamique est lancée et de nouveaux partenariats se construisent. Je remercie à ce propos l'implication et la qualité du travail de l'équipe qui répond présente au quotidien aux élus, aux professionnels et aux habitants du Vaucluse.

Enfin, je conclurai en précisant le contexte pour les mois prochains. Des impacts économiques importants sont à venir et nous pouvons déjà voir leurs conséquences sur les secteurs de l'architecture, de l'aménagement et de l'urbanisme. Nous devons tous ensemble nous adapter, mais il est d'ores et déjà acquis que la frugalité sera à l'ordre du jour et que nous devons plus que jamais accompagner nos concitoyens pour que notre territoire préserve son cadre de vie de qualité tout en s'adaptant aux nouveaux besoins et modes de vie.

Corinne Testud-Robert
Présidente du CAUE de Vaucluse
Vice-Présidente du Département

1 MISSIONS du CAUE

Le CAUE, ou Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture de 1977.

Le législateur ayant réaffirmé récemment que l'architecture, les paysages et le patrimoine étaient d'intérêt public, il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental.

En outre, au vu de son impact sur nos territoires, la prise en compte du dérèglement climatique constitue un axe majeur de ses actions.

Le CAUE a été créé à l'initiative du Département de Vaucluse, il est présidé par une élue locale : Corinne Testud-Robert, Vice-Présidente du Conseil Départemental.

LES CAUE SONT INVESTIS DE 4 MISSIONS :

Extraits de la loi du 3 janvier 1977

Conseiller les collectivités

Le CAUE est à la disposition des collectivités et administrations publiques qui peuvent le consulter pour tout projet d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement : diagnostics territoriaux, analyse de paysage, études préalables aux documents d'urbanisme, guides de recommandations architecturales et paysagères, accompagnement des projets d'équipements publics, etc... Et notamment afin de limiter les conséquences du dérèglement climatique sur nos territoires.

Conseiller les particuliers

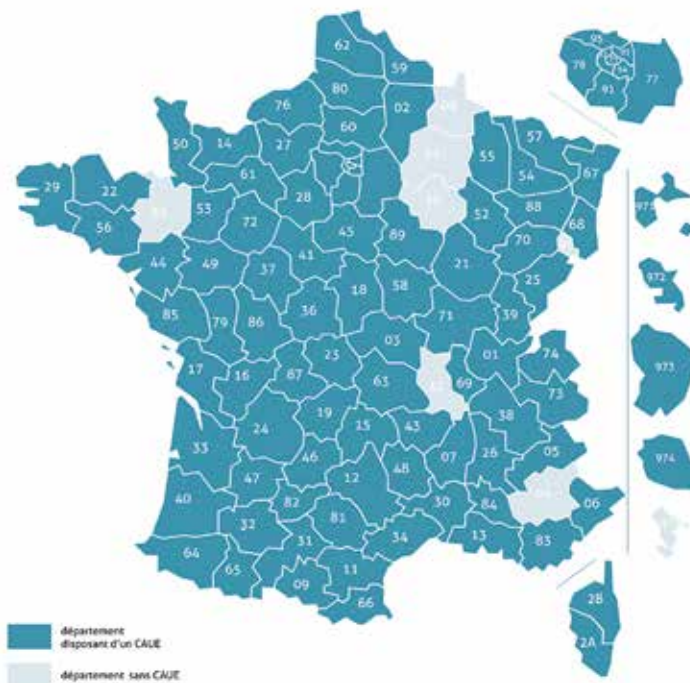
Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.

Former

Le CAUE contribue à la sensibilisation et à la formation des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Sensibiliser

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, notamment au travers des permanences effectuées en communes.



94 CAUE en France

UN ORGANISME ASSOCIÉ DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Historiquement né de la volonté du Département, c'est ce dernier qui est en charge au sein du Conseil d'Administration, de la gouvernance de l'association.

Les deux institutions consolident en permanence leur partenariat en développant, à côté des traditionnelles missions de conseil au public et d'accompagnement des collectivités, des missions d'accompagnement aux services du Département.

La convention cadre liant le CAUE au Département définit ainsi des axes d'intervention communs permettant

de créer des articulations entre les dynamiques portées par les deux partenaires pour favoriser des synergies de développement territorial à l'échelle du Vaucluse. Les axes d'intervention convergent avec les axes de la stratégie « Vaucluse 2025-2040 » :

- Accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse,
- Soutenir la structuration des territoires de proximité,
- Contribuer à une société plus inclusive et plus solidaire,
- Refonder une gouvernance partenariale.

2 FINANCES et CHIFFRES CLÉS



Les recettes du CAUE proviennent essentiellement du produit de la taxe d'aménagement perçue par le Département ainsi que des adhésions et contributions des collectivités membres.



Les comptes 2022 s'établissent à 1 314 281 € en recettes et 1 357 687 € en dépenses, soit une perte de 43 406 €.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le montant de la taxe d'aménagement, taxe affectée qui finance les politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement des CAUE, reversé au CAUE de Vaucluse au titre de 2022 par le Conseil départemental a été de 876 000 €. À ce montant s'ajoute la prise en charge par le Département des actions inscrites dans la convention cadre soit 58 800 €.



ADHÉSIONS

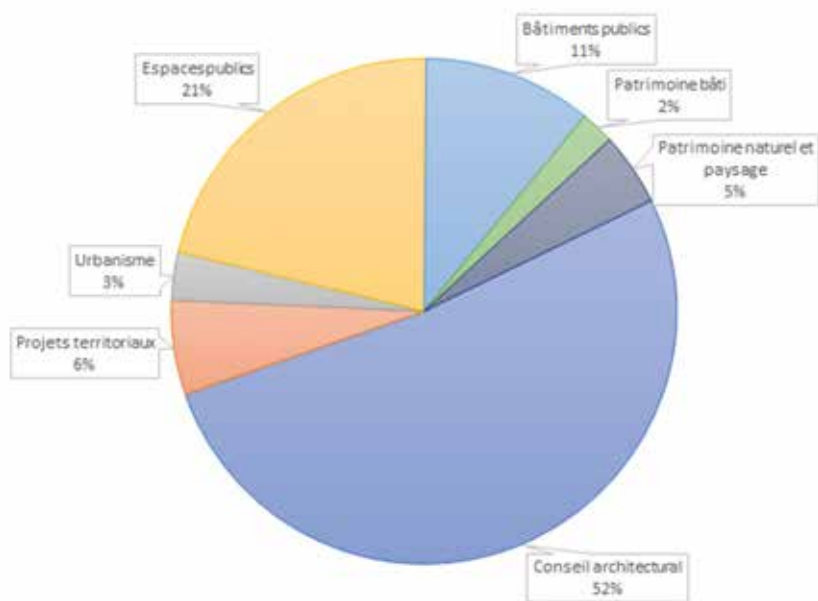
Le montant des adhésions reste stable à 95 547 € pour 165 adhérents. 132 communes sur les 151 du département sont ainsi adhérentes.

CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

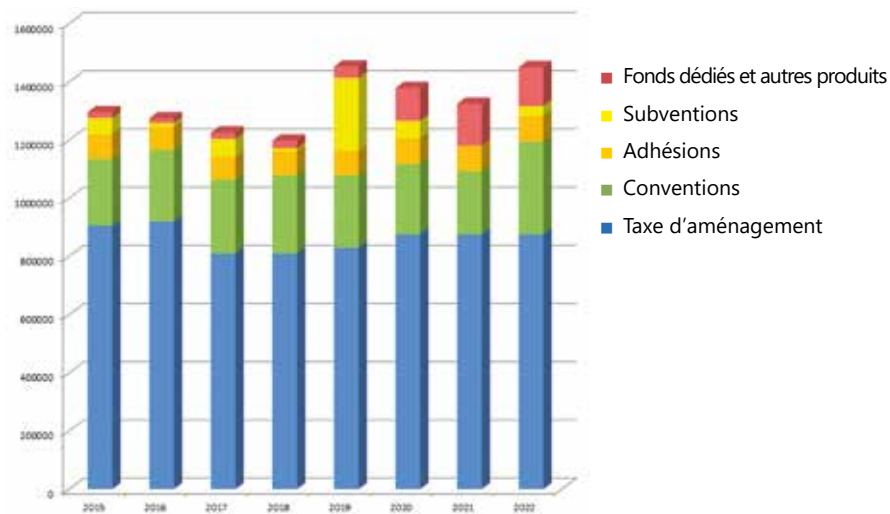
Le montant des conventions, passées pour la plupart avec des collectivités s'élève à 181 476 €.

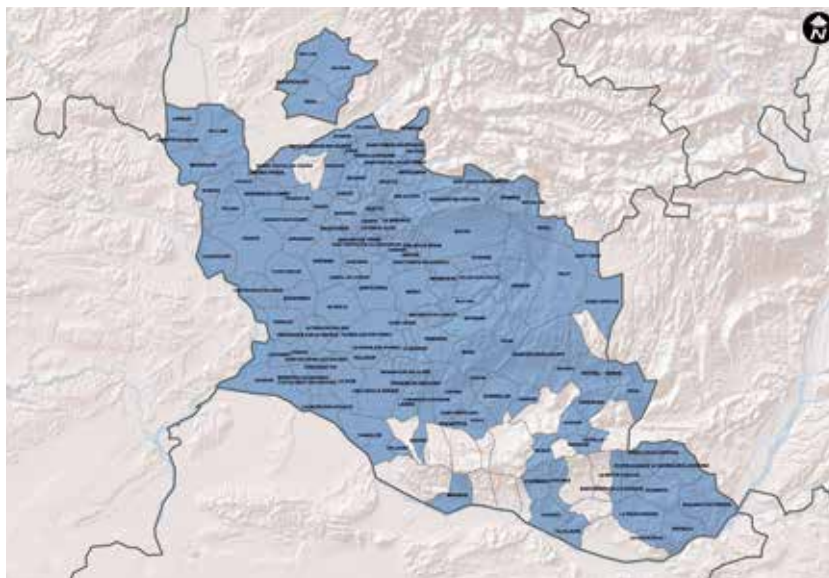
Il faut noter qu'additionné aux adhésions, ce montant représente plus de 20 % des recettes.

RÉPARTITION DES RECETTES SUR LES CONVENTIONS 2022 PAR TYPE D'ACTIVITÉ

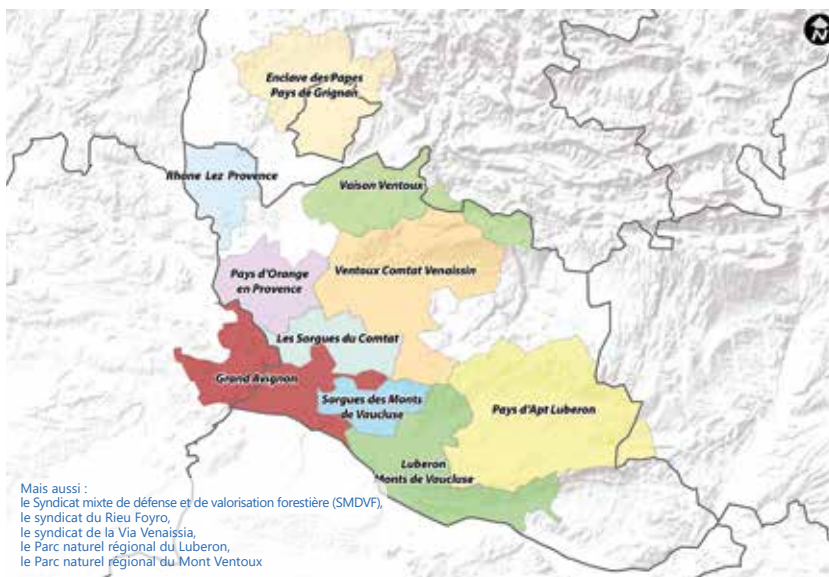


EVOLUTION DES RECETTES DE 2015 À 2022





132 communes adhérentes au CAUE de Vaucluse



Mais aussi :
le Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière (SMDVF),
le syndicat du Rieu Foyro,
le syndicat de la Via Venaissin,
le Parc naturel régional du Luberon,
le Parc naturel régional du Mont Ventoux

10 intercommunalités adhérentes en 2022

2022 en QUELQUES CHIFFRES



119	communes disposent de l'assistance architecturale du CAUE
31	communes disposent de l'assistance architecturale du Parc du Luberon, cofinancée par le CAUE
165	adhérents au CAUE, dont :
132	communes
10	intercommunalités ou syndicats de communes
14 544	dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme ont fait l'objet d'une fiche avis *
3 468	pétitionnaires ont été rencontrés dans leur commune *
22	conventions de permanences supplémentaires d'assistance architecturale ont été établies
29	conventions de mission d'accompagnement ont été établies avec les collectivités

**PNRL inclus*

3

PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE

De par sa mission de service public, le CAUE accompagne dans la durée les collectivités dans la définition d'orientations d'aménagement et de développement à moyen ou à long terme. Ainsi, outre l'accompagnement de divers projets intercommunaux, l'appui à l'élaboration de chartes ou à la labellisation de territoires offre un cadre spatial et temporel cohérent à la mise en œuvre de politiques d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

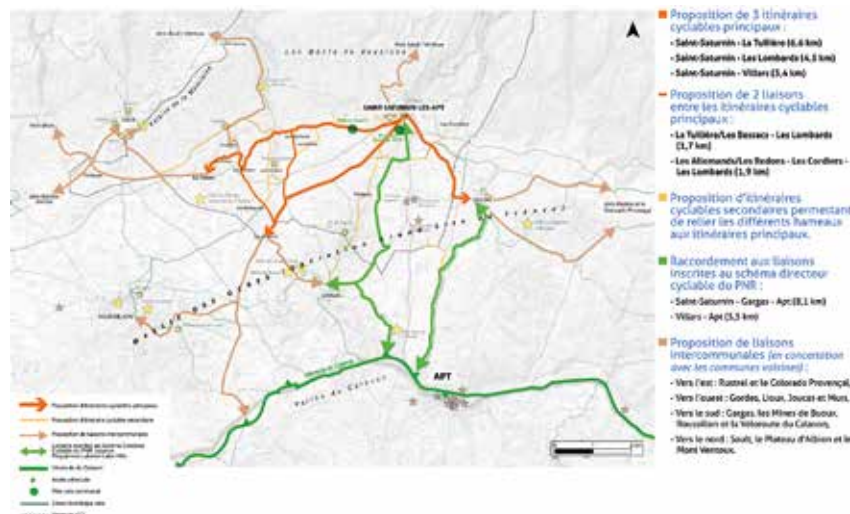


PROPOSITION D'UN SCHÉMA CYCLABLE COMMUNAL ET ÉTUDE PRÉALABLE À L'AMÉNAGEMENT DE LIAISONS CYCLABLES POUR LE VILLAGE DE SAINT- SATURNIN-LÈS-APT

Le village de Saint-Saturnin-lès-Apt est situé au pied du massif des Monts de Vaucluse. La commune fait partie du territoire du Parc Naturel Régional du Luberon et de l'opération Grand Site de France du Massif des Ogres. La commune possède deux entités paysagères bien distinctes :

- Les Monts de Vaucluse au nord, où le relief est marqué et parcouru de combes faisant la liaison entre le bassin d'Apt et le plateau de Sault, réservé à une pratique vélo sportive,
- Le bassin du Calavon au sud, territoire agricole en faux plat entre Apt et Saint-Saturnin-lès-Apt, ponctué de quelques collines. Il regroupe la majorité de la population communale.

Le village médiéval, avec son château et son moulin à vent, occupe une position de promontoire entre ces deux entités, prisée des touristes. Le territoire de Saint-Saturnin-lès-Apt a la particularité d'être très étendu



Proposition d'un maillage cyclable communal et des liaisons intercommunales

et de posséder de nombreux hameaux disséminés au sud, comptant un tiers de la population communale.

Intégrer le projet cyclable communal aux itinéraires structurants

Le Schéma Départemental Vélo, réalisé en 2019 par le Département de Vaucluse, propose la réalisation d'un réseau d'itinéraires cyclables reliant les différents pôles du département. Plusieurs itinéraires passent à proximité de Saint-Saturnin-lès-Apt : un axe principal départemental (l'EV8

« La Méditerranée à Vélo » (appelée localement la Voie Verte du Calavon), deux liaisons touristiques majeures (Rustrel / Villars et EV8 / Roussillon) et un itinéraire sportif (Cadenet / Apt / Saint-Saturnin-lès-Apt / Sault). La commune est également parcourue par des itinéraires touristiques vélo (les ogres à vélo) et VTT (grande traversée du Vaucluse, grand tour du Pays d'Apt...). La commune possède également un pump track et une station de lavage pour VTT.

En 2019, le Parc Naturel Régional du Luberon a été lauréat de l'appel à projet « Vélo et Territoires » de l'ADEME, avec le projet « Luberon Labo Vélo » dont l'objectif est de développer la pratique du vélo utilitaire en tant que mode de déplacement du quotidien. 5 secteurs du territoire du Parc sont étudiés dont celui d'Apt avec 2 liaisons entre Apt, Gargas et Saint-Saturnin-lès-Apt et entre Apt et Villars.

En parallèle de cette étude, la commune souhaite créer des liaisons cyclables sécurisées entre le centre du village et les



Cyclistes sur liaison identifiée Villars - Saint-Saturnin-lès-Apt

PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE



Proposition de liaisons cyclables à l'ouest du village, vers les hameaux de la Tuilière et les Lombards

hameaux de la commune, ainsi que les communes limitrophes.

Un maillage cyclable pour relier le centre-village aux hameaux et aux communes limitrophes

Afin de répondre aux besoins locaux, le choix du public cible pour la réalisation du schéma cyclable communal s'est porté sur le cycliste utilitaire (les habitants, le public familial) qui a besoin d'itinéraires directs et de proximité et le cycliste de loisirs (habitants, touristes en séjour local) qui est à la recherche d'axes calmes plutôt en boucles.

Trois itinéraires cyclables principaux ont été proposés pour couvrir au maximum le territoire communal : vers l'ouest Saint-Saturnin - La Tuilière (6,6 km) et Saint-Saturnin - Les Lombards (4,5 km) et vers l'est Saint-Saturnin - Villars (3,4 km). Des propositions d'itinéraires cyclables secondaires ont été suggérées pour permettre de relier les différents hameaux entre-eux. Des liaisons intercommunales ont également été proposées pour relier les communes voisines (Rustrel, Roussillon,

Gargas, Lioux, Gordes, Sault,...) et aux différents accès à l'EV8 « La Méditerranée à Vélo ». Ces différents itinéraires offriront également la possibilité de créer des boucles touristiques locales pour découvrir les richesses du territoire Saturninois et de l'OGS du Massif des Ogres.



LE POINT DE VUE

Bernard MAZOYER
Conseiller municipal
Saint-Saturnin-lès-Apt

Ecomobilité, on avance !

La commune de Saint-Saturnin-lès-Apt a sollicité le CAUE de Vaucluse dans son projet de développement de l'écomobilité. Sur un plan général, l'écomobilité prévoit notamment, la mise en place et l'utilisation des modes de déplacement tels que : le vélo, la marche, les transports en commun, le covoiturage, l'autopartage... pour envisager une organisation différente de nos trajets quotidiens. L'idée étant également de faire des économies, de gagner du temps, d'entretenir notre santé et de limiter les pollutions.

Au plan municipal, le CAUE de Vaucluse a élaboré un schéma communal cyclable portant sur une partie de la voirie secondaire. La cartographie réalisée par le CAUE permettra de travailler à la fois sur l'amélioration de l'existant et sur la création de liaisons cyclo-pédestres entre le village et quelques-uns de ses 27 hameaux. Un premier axe d'une dizaine de kilomètres empruntant l'itinéraire de Saint-Saturnin-lès-Apt à Lioux par la Croix de la Lave et la chapelle de la Madeleine a été retenu. L'idée de liaison avec les hameaux situés en bordure de cet itinéraire privilégiera l'implantation d'une signalétique et d'un aménagement de voirie favorisant la pratique du vélo « gravel » intégrant la dimension touristique de valorisation du petit patrimoine rural.

*Parallèlement, au plan inter-communal, un projet d'itinéraire cyclable sécurisé d'environ 30 kms favorisant la pratique du vélo au quotidien et permettant de rejoindre la véloroute du Calavon jusqu'à Apt, est à l'étude en partenariat avec Luberon Labo Vélo, Vélo Loisir Provence, le CAUE de Vaucluse et la Communauté de communes du Pays d'Apt.

GUIDE POUR LA CONCEPTION ET L'AMÉNAGEMENT D'ITINÉRAIRES CYCLABLES

Pour les besoins des 5 réunions d'informations vélo qui ont eu lieu entre novembre 2022 et janvier 2023, le CAUE de Vaucluse a réalisé un guide pour la conception et la réalisation d'itinéraires cyclables. Ce guide est à destination des élus, des équipes techniques, des services de la voirie et des routes et également des professionnels et associations intéressées par la pratique du vélo. Il fait partie du dispositif de communication du Schéma Départemental Vélo Vaucluse, initié en 2016 par le Département de Vaucluse. Il propose une méthode et des conseils techniques pour aménager des itinéraires cyclables afin de développer un réseau cyclable maillé à l'échelle du département.

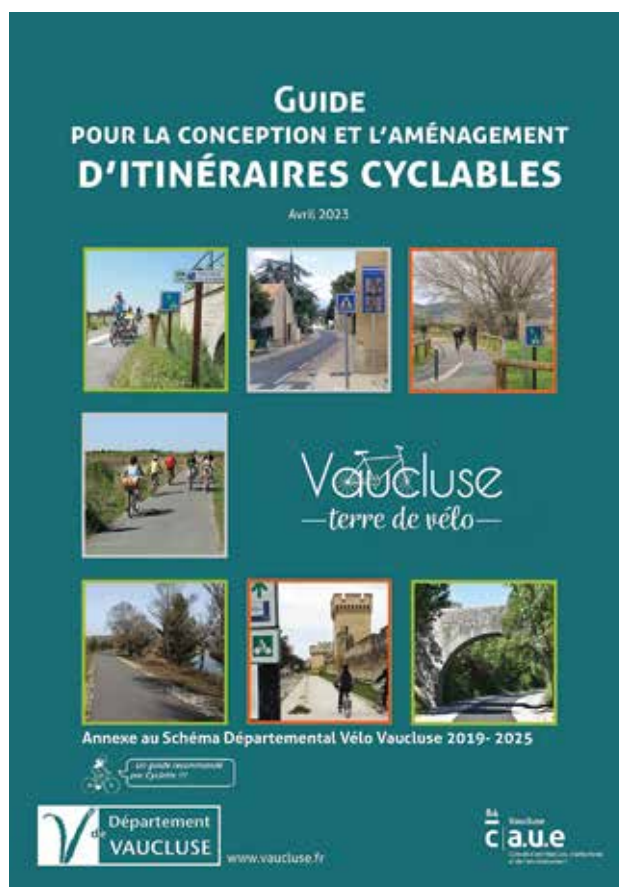
L'objectif du développement de ce réseau cyclable est de permettre à tout un chacun de se déplacer à vélo en toute liberté et sécurité autant en ville qu'à la campagne ; pour les plus jeunes de goûter au plaisir d'aller à l'école, au collège, lycée et faculté en vélo ; pour les actifs d'aller travailler aux beaux jours en se dégourdisant les jambes, pour les aînés de retrouver les joies de la bicyclette ; pour les sportifs et les familles de pouvoir sortir des agglomérations sans passer par la case vélos dans la voiture ; pour les plus démunis économiquement et les personnes en situation de handicap de recouvrer une capacité de se déplacer avec les autres ; pour les visiteurs de pouvoir accéder à nos plus beaux sites en pédalant plutôt qu'un subissant les joies des embouteillages...

En termes d'aménagement, le guide préconise de ne pas doubler à tout prix le réseau routier existant par des voies vertes ou autres pistes cyclables en site propre, ce qui serait inconséquent pour les finances publiques et préjudiciable à la qualité des

paysages de nos belles petites routes de campagne. Il s'agit pour l'essentiel d'adapter notre réseau routier pour sécuriser et faciliter les déplacements vélos dans le Département. Le reclassement de certains tronçons de voies aujourd'hui routières en voies cyclables est une des possibilités qui peut s'avérer intéressante à étudier.

Les options d'aménagement de voie verte

seront bien sûr à envisager pour éviter la circulation des vélos sur les chaussées des axes à fort trafic routier, notamment quand des opportunités de réemployer des délaissés d'anciennes voies ferrées, de chemins d'entretien des cours d'eau ou des surlargeurs de voirie par exemple en sortie de villes, se présentent.



Visuel de la plaquette

D'autres MISSIONS menées en **2022**

Caromb : suivi et mise en oeuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des collines du lac du Paty

Conseil départemental :

- accompagnement du Schéma vélo, en partenariat avec l'AURAV, édition d'un guide pratique,
- prise en compte du paysage et de la biodiversité dans les projets routiers,
- expertise dans le cadre de la labellisation des parcs et quartiers d'activités (Labels EcoParc+) et harmonisation avec le Label Parc+,
- aménagement d'aires de repos sur l'itinéraire de la Via Rhôna,
- requalification du Jardin Pétrarque à Fontaine-de-Vaucluse,
- évaluation de l'impact paysager des lignes à moyenne tension et lignes téléphoniques aux abords des routes départementales.

Conseil départemental et Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse : accompagnement dans le cadre des Opérations Grands Sites (OGS)

Participation aux ateliers PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et PPA (Plan de protection de l'atmosphère)

Via Venaissia :

- poursuite des aménagements inscrits au Contrat d'axe
- aménagement et liaisons cyclables



Syndicat d'énergie Vauclusien : étude des dispositifs photovoltaïques

Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse : suivi de la mise en place des actions de l'Opération Grand Site de Fontaine-de-Vaucluse

Lourmarin : schéma d'eaux pluviales

Velleron : étude préalable à l'aménagement de liaisons cyclables, phase 2 : liaison sud du chemin de Thouzon et liaison est de Cambuisson

Candidature au projet européen INTERREG Alpine Space

Mérindol : plan de déplacement communal

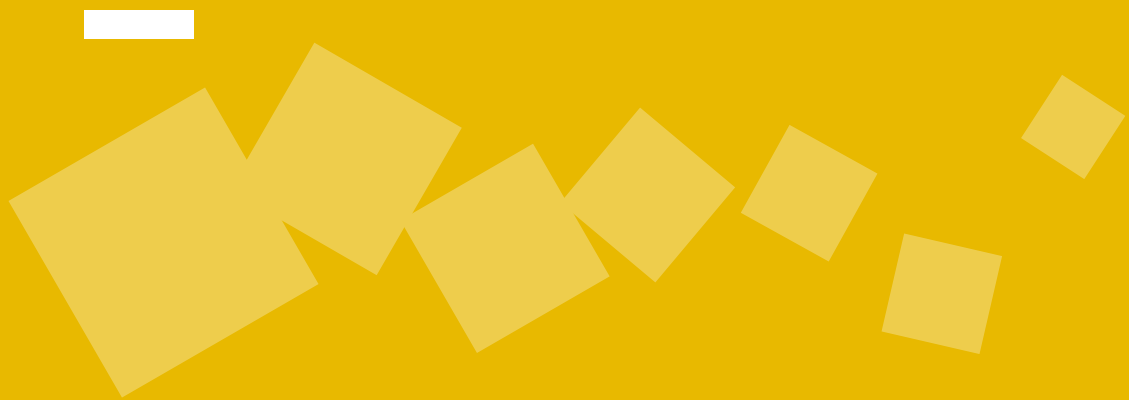
Conseil départemental :

- accompagnement de l'appel à projet AVELO 2,
- prise en compte de la biodiversité dans les projets routiers,
- expertise dans le cadre de la labellisation des parcs et quartiers d'activité (Labels EcoParc+) et harmonisation avec le label Parc+,
- aménagement d'aires de repos sur l'itinéraire de la Via Rhôna,
- évaluation de l'impact paysager des réseaux aériens,
- expertise des projets communaux concernés par la part Transition Ecologique et Energétique,
- accompagnement plan d'action sur l'eau.

Programme d'**ACTIONS** **2023**

4 URBANISME

En charge d'accompagner l'application des règlements d'urbanisme au quotidien, le CAUE se doit également d'être présent en amont pour assister les communes dans les différentes phases d'élaboration de leurs documents d'urbanisme. En relation avec les services de l'Etat ainsi qu'avec les bureaux d'études accompagnant les collectivités, le CAUE peut ainsi apporter un autre regard sur les perspectives d'évolutions urbaines et paysagères de ces territoires, notamment au regard des problématiques climatiques.



ACCOMPAGNEMENT POUR L'URBANISATION DE PARCELLES ET L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS EN COEUR DE VILLAGE D'ENTRECHAUX

Le village d'Entrechaux est surplombé par les vestiges de l'ancien village médiéval et les ruines du château, site classé. Durant la période moderne, les habitants abandonnèrent le village perché pour construire le village actuel au pied de la colline, avec l'édification d'une nouvelle église et du village rue. À la période contemporaine, le village s'est étalé avec la construction de nombreux lotissements, dont le quartier du Plan, éloignés du centre village.

Parmi les parcelles encore disponibles à l'urbanisation, il demeure les parcelles situées en plein cœur du village, à proximité de l'église que les propriétaires souhaitent ouvrir à l'urbanisation en 4 lots de maisons pavillonnaires et 7 logements collectifs. Deux emplacements réservés sont affectés à ces parcelles pour la création de voiries et d'une place publique. Cette urbanisation est en vis-à-vis avec l'arrière des habitations de l'avenue des Princes d'Orange.



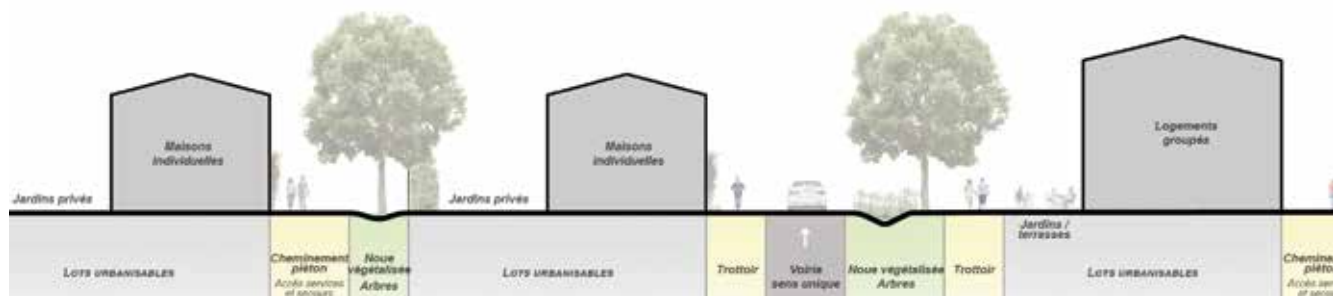
Etat existant de la place de l'Eglise

Outre sa localisation en plein cœur du village, ce site possède un véritable intérêt paysager avec la vue sur les ruines du château, le village, les collines alentours jusqu'à la silhouette du Ventoux.

Redynamiser le centre du village

En 2020, la municipalité avait fait appel au

CAUE pour le réaménagement de la place du Presbytère et la restauration de l'église paroissiale Saint-Laurent-la-Neuve dont les travaux viennent de s'achever. Une nouvelle étude a été confiée au CAUE pour l'urbanisation et l'aménagement de ces parcelles.



Principes d'aménagement



Etat existant des parcelles urbanisables

Soucieuse de redynamiser le centre du village et d'y mener un projet de développement durable, la commune souhaiterait acquérir ces parcelles et lancer une réflexion sur la redynamisation du centre bourg et sur la valorisation des abords de l'église avec la création de logements, la requalification du parvis de l'église, l'aménagement d'un parc public, l'amélioration de l'offre de stationnement du centre village,...

Le PLU actuel date de 2006 et n'est plus adapté au contexte actuel. Afin de pouvoir mener à bien ce projet, la révision de celui-ci s'est vite avérée nécessaire.

L'étude a permis d'aborder les enjeux de forme urbaine avec la densité, la typologie et le bâti, en cohérence avec le SCOT Vaison-Ventoux.

Elle a permis de sensibiliser les élus aux enjeux d'aménagement comme la désimperméabilisation des sols, la

renaturation des espaces publics existant et à venir, le maintien de places de stationnement à proximité des commerces et services, l'intensification des mobilités actives.

Un projet de développement urbain prometteur avec une densité à assumer

Sa situation, les connexions par le biais d'espaces publics, les liaisons piétonnes permettent une «greffe urbaine» très intéressante.

De part cette même situation, exceptionnelle au regard des opportunités urbaines existantes, la maîtrise du foncier est pertinente pour éviter tout nouveau mitage et perte des potentiels structurants.

De nombreux enjeux urbains, paysagers et sociaux sont attachés à ce secteur.

Il s'agit autant de traiter les interfaces bâties / non bâties pour les résidents actuels que



LE POINT DE VUE

Alexandre Roux,
Maire d'Entrechaux et Conseiller
Départemental du canton
de Vaison-la-Romaine

Le travail du CAUE nous aura été d'une grande aide car il nous a permis de nous projeter. J'ai, depuis le début de cette histoire, le sentiment que nous ne devons pas passer à côté de ce foncier à la localisation si centrale.

L'accompagnement du CAUE m'a permis d'être conforté et accompagné dans ma démarche, de lever des freins et de nous encourager à aller vers un développement vertueux.

Grâce à son écoute et à son expérience, les paysagistes et architectes du CAUE nous ont confirmé le caractère structurant de cette localisation : un véritable projet au cœur de notre village qui, si nous le menons correctement, permettra de maintenir son dynamisme et son pouvoir d'attractivité.

Nous sommes entrés en contact avec Vaucluse Ingénierie. Cela nous a permis d'identifier deux interlocuteurs pour ce dossier : GDH (Grand Delta Habitat) et SPL (Société publique locale) Territoire 84. Nous avons rencontré les deux acteurs et nous nous apprêtons à faire notre choix.

Nous lançons dès cette année la révision du PLU pour pouvoir sortir ce projet à 5 ans.

Suite aux prochains épisodes...

les franges urbaines en limite de terres agricoles, proposer de nouveaux logements (groupés, intermédiaires avec entrées individualisées ou petit collectif) mais aussi des espaces de convivialité, d'espaces « créateurs de valeurs » comme des jardins

partagés, une halle couverte, un tiers-lieu au sein d'une éventuelle friche...

La densité du secteur à urbaniser est à relever de 25 voir 30 logt/ha pour la sobriété foncière nécessaire et une ambiance

villageoise assumée, avec des typologies/surfaces de lots plus variées, des surfaces de jardin limitées au profit d'espaces collectifs villageois, placette(s), place de la voiture et stationnements revus, perméabilité augmentée...



Principes d'aménagement

DÉMARCHE ÉCOQUARTIER

L'État se donne l'objectif d'encourager « la réalisation, par les collectivités territoriales, d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires ».

Cette démarche répond aux enjeux écologiques de notre époque.

L'aménagement durable est également un outil qui répond à des problématiques sociales et économiques, en redonnant un dynamisme économique aux territoires et renforce leur cohésion sociale.

Les projets d'aménagement durable se traduisent par des démarches respectueuses de développement durable, à la manière de la démarche ÉcoQuartier (processus de labellisation en 4 étapes valorisant les collectivités à travers leurs opérations d'aménagement durable) ou le programme Petites Villes de Demain.

Le CAUE de Vaucluse est engagé depuis plusieurs années dans la promotion de la ville durable et de la démarche EcoQuartier / aménagement durable avec le soutien de subventions de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et de la DDT (Direction départementale des territoires).

C'est dans ce cadre que notre association contribue à l'émergence de projets de territoire d'aménagement durable au Vaucluse.

Cette action passe par l'accompagnement de projets complexes et exemplaires qui concourent à la mise en œuvre des priorités nationales pour les territoires ruraux ou les villes moyennes au travers de différentes démarches ou programmes d'aménagement durable (ÉcoQuartier, Petites Villes de Demain).

Ces démarches participent également à la diffusion de bonnes pratiques, de retours d'expériences en matière d'aménagement durable et permettent aux collectivités de s'en inspirer ou d'y prendre part.

Ainsi, le CAUE accompagne les collectivités disposant de faibles moyens d'ingénierie souhaitant s'engager dans la démarche EcoQuartier / aménagement durable ainsi que les collectivités déjà engagées dans la démarche.

Le CAUE accompagne également les collectivités pour le développement de projets d'aménagement durable des centres anciens notamment les collectivités du programme « Petites villes de Demain ».

Enfin, en partenariat avec la DDT, le CAUE réalise des fiches-conseil « retours d'expériences » concernant les pratiques et

les opérations complexes d'aménagement durable en Vaucluse et au-delà, dans les domaines suivants :

- Traitement des rez-de-chaussée dans les zones soumises à un risque afin de disposer d'exemples vertueux de prise en compte dans les opérations d'aménagement durable (aménagements commerciaux, etc...),
- Densification et « dédensification » de centres anciens, dans un contexte de mise en œuvre du ZAN (zéro artificialisation nette),
- L'intégration de la voiture dans l'aménagement durable des centres-villes (stationnement etc..).



Fiche conseil « La création d'un écoquartier »

D'autres MISSIONS menées en 2022

Vitrolles-en-Luberon : projet de rue en extension villageoise

Saumane-de-Vaucluse : prolongement de la réflexion sur le futur Ecoquartier «Terres des Pierres», élaboration du cahier des charges pour la consultation d'un BET chargé de la conduite du projet

Conseil départemental : organisation d'ateliers de retour d'expérience sur les thématiques habitat à travers les PLU

Conseil départemental : fiche pédagogique PLU

Conseil départemental et DDT : Petites Villes de Demain

DDT : démarche écoquartier



CRÉATION DE 12
LOGEMENTS GROUPÉS (R
ts de 125m² Total : environ 73
possibilité de commerces/services
r-de-chaussée
vains/terrasses et balcons ou s



Programme d'**ACTIONS** 2023

Villars : conseil ruissellement pluvial

Ateliers de fabrique des territoires : fresque de la ville (Entrechaux, etc)

Vitrolles-en-Luberon : extension villageoise

Cabrières-d'Avignon : projet résidentiel

Lauris : site de l'usine d'embouteillage

Le Barroux : OAP habitat

Mazan : îlots Roch et Pérales

Suivi des SCOT et PLU

5 AMÉNAGEMENTS d'ESPACES PUBLICS

Le CAUE accompagne traditionnellement les maîtres d'ouvrage publics pour s'assurer d'une approche qualitative dans l'élaboration de leurs programmes d'aménagement urbain.

L'élaboration d'un programme qui peut s'appuyer sur un processus de concertation consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du lieu.

Une fois l'enveloppe budgétaire prévisionnelle arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre (le plus souvent paysagiste-concepteur).



ÉTUDE PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU CHÂTEAU DU CLOS DE FOLARD À MORIÈRES-LÈS-AVIGNON

La commune de Morières-Lès-Avignon souhaitait disposer d'un document permettant de décrire le projet d'aménagement global du Parc du Château du Chevalier de Folard, ainsi que des différents éléments le composant, notamment tout ce qui est lié à la thématique de l'eau.

Le château date du début du XVIII^{ème} siècle et a fait l'objet de plusieurs transformations.

Toutefois subsiste dans son parc un canal maçonné, vestige d'une ancienne Noria alimentée en souterrain par le canal Crillon.

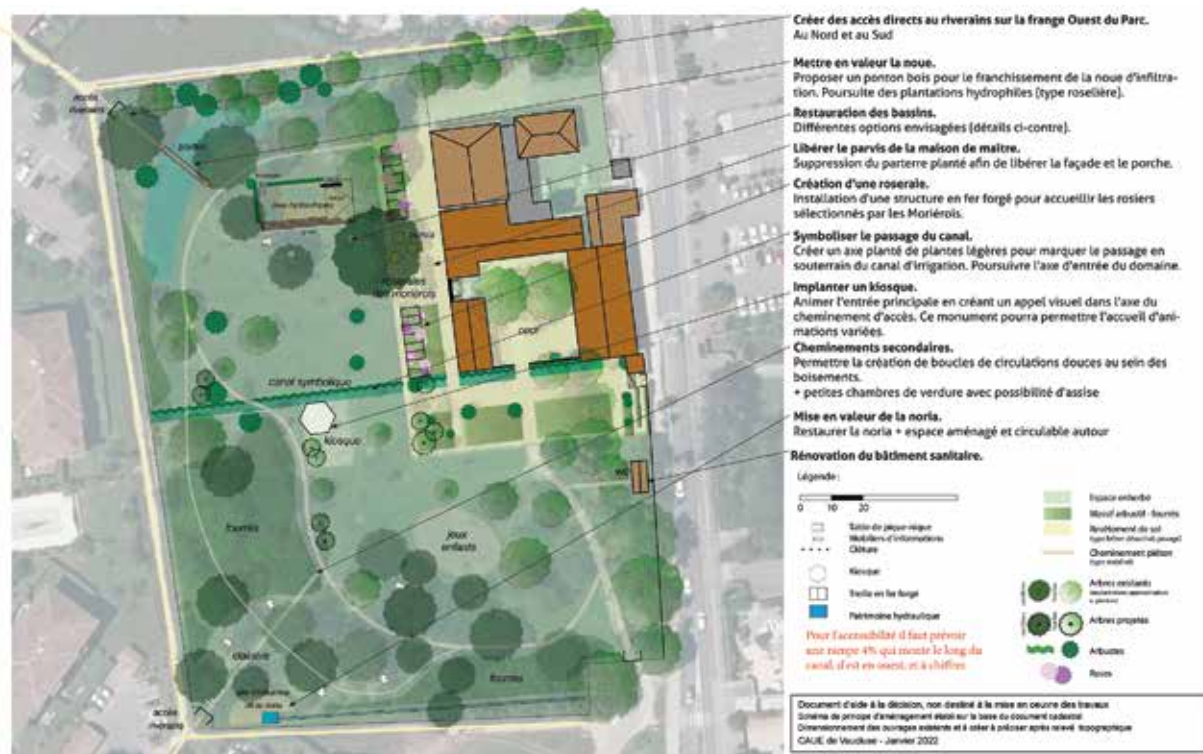
Le parc comporte également un grand bassin rectangulaire, un petit bassin circulaire, un puits et une fontaine. L'aménagement du parc et des ouvrages s'y trouvant a pour objectif la valorisation de l'ensemble à destination des scolaires et des habitants de la commune dans un contexte de visites patrimoniales.

Le CAUE a proposé des principes d'aménagement du site en considérant les ouvrages patrimoniaux et l'atmosphère des lieux, ses qualités d'ombrages et de fraîcheur

en conservant l'ensemble des arbres.

L'architecte et la paysagiste du CAUE ont proposé des scénarios d'aménagements volontairement simples (cheminements, éléments ponctuels, signalétique), mettant en scène l'architecture remarquable du bâtiment et le patrimoine hydraulique.

Le scénario retenu a fait l'objet d'une estimation financière, afin d'aider la commune à la décision.



Principes d'aménagements

D'autres MISSIONS menées en **2022**

Caromb : aménagement d'un cimetière

Saint Didier : aménagement d'une portion du Cours « en zone de rencontres »

Maubec : aménagement d'un plateau sportif et d'un jardin public

Oppède : accompagnement dans le cadre d'une zone d'activité économique à Coustellet

Gignac : aménagement d'un parking en entrée de village

Gignac, Bollène, La Roque-sur-Pernes et la Bastide-des-Jourdans : extension du cimetière

Séguret : aménagement d'un parc de loisirs

Lagnes : aménagement d'une aire de stationnement

Suzette : éléments préalables à la requalification de la rue du village

Conseil Départemental : accompagnement du dispositif « 20 000 arbres » : Velleron et Loriol-du-Comtat

Entraigues-sur-la-Sorgue : valorisation de la place Ricciotti

Bollène : aménagement des abords du Lez et cimetière

Beaumont-de-Pertuis : aménagement d'une aire de stationnement en entrée sud du village (rendu final mai 2022)

La-Motte-d'Aigues : accompagnement pour l'aménagement d'espaces publics, phase 2 : étude des abords de la mairie et de l'école

Programme d'**ACTIONS** **2023**

Le Beaucet : aménagement du site des abords du château

Rasteau : aménagement abords de l'église

Conseil Départemental : accompagnement du dispositif « 50 000 » arbres : Pernes-les-Fontaines et le Syndicat de la Via Venaissia

Piolenc : schéma directeur et requalification d'espaces publics

Mirabeau : aménagement place du Barry

Sablet : aménagement d'une place

Le Pontet : harmonisation des terrasses

La Bastide-des-Jourdans : barrage du Colombier

Méthamis : végétalisation du centre bourg

Uchaux : centre ancien «Hameau de la Galle»

Pernes-les-Fontaines : extension du cimetière



6

CONSTRUCTION et AMÉNAGEMENT de BÂTIMENTS PUBLICS

Selon le principe qu'il ne peut exister de bon projet que s'il existe un bon programme, le CAUE joue un rôle essentiel dans la définition, par les maîtres d'ouvrage publics, de leurs programmes de réhabilitation, d'extension ou de construction d'équipement.

L'élaboration d'un programme constitue ainsi un moment de débat riche et précieux pour l'avenir du projet et sa qualité finale. Il consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du site. C'est sur cette base qu'est construit le programme architectural, accompagné de son volet technique. Une fois l'enveloppe budgétaire arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON COMMUNE A SIVERGUES

La commune de Sivergues, 46 habitants, est dépourvue de toute salle d'activités.

Les animations commerciales, festives ou associatives sont organisées ponctuellement en extérieur seulement, sur l'aire de stationnement.

Le besoin de les développer est réel, la construction d'un nouveau lieu d'accueil est nécessaire.

Ainsi, la commune a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans son projet de construction de sa « Maison commune » en

continuité du village.

Forte d'une envie d'un projet vertueux, la commune a tenu à tendre vers un projet « Haute Qualité Environnementale », notamment sur le respect de l'énergie (basse consommation, utilisation des énergies renouvelables, ...), le confort hygrothermique, acoustique, visuel, avec une attention particulière sur les procédés et matériaux de construction.

Le CAUE a accompagné Sivergues par la mise en place d'une consultation de maître

d'œuvre en procédure adaptée, qui a mené à retenir l'Atelier du Baou en collaboration avec Marine Desideri pour un projet mêlant écriture architecturale contemporaine, réflexion environnementale et considération du site, en cœur du Luberon.



Photomontage du projet, Atelier du Baou et Marine Desideri ©



LE POINT DE VUE

Marine Desideri
Architecte

Dans un contexte de relocalisation et d'économie énergétique, il est utile d'avoir au sein de chaque commune, au moins un espace polyvalent, où se rencontrer, se réunir, où mutualiser.

Un espace qui favorise le vivre ensemble, le partage, l'entraide.

À Sivergues, il existe une réelle envie de pouvoir se retrouver et faire des activités communes.

Manger ensemble, faire des veillées au coin du feu les soirs d'hiver, se réunir pour trier et préparer les olives ou ramasser et faire sécher le tilleul, accueillir les réunions du conseil municipal, les randonneurs de passage...

La salle sera un lieu d'accueil, de mise en valeur du patrimoine remarquable construit et naturel de la commune et de la vallée de l'Aigue Brun.

Cet espace doit être central et accessible aux habitants, limitant ainsi l'usage de la voiture.

Le projet de la Maison Commune est pensé sur les trois piliers de l'écologie, l'autonomie et la convivialité

Le projet est d'une grande simplicité et reste à l'échelle des maisons du village : Un bâtiment rectangulaire accueillant une salle commune, un sanitaire et un espace de cuisine.

Deux pans de toiture dont un qui se prolonge en auvent pour protéger un espace extérieur. Les ouvertures sont généreuses pour créer un espace lumineux et agréable à vivre.

Les matériaux utilisés pour la construction sont choisis dans une optique d'économie de matière, de durabilité et d'une simplicité d'entretien.

L'intégration paysagère des panneaux photovoltaïques est toujours un sujet délicat et il ne nous semblait pas pertinent d'en recouvrir le toit du bâtiment en plein cœur d'un village préservé, pour un rendement peu valorisable.

Une ressource plus pertinente vers laquelle se tourner à Sivergues est l'eau. Il existe une grande tension sur cette ressource étant donné que l'eau potable vient d'un forage limité.

Le bâtiment offrira une grande surface de toiture : des cuves de récupération sont prévues pour utiliser pour les wc et l'arrosage des surfaces plantées autour de la Maison Commune. Ce dispositif est simple et non technologique. Il permettra en plus de gérer l'écoulement des eaux pluviales et limiter l'érosion du terrain.

Le chauffage au bois a été retenu : chaleureux d'une part, il permettra d'utiliser les ressources disponibles sur place, permettant une autonomie de la salle en

cas d'intempérie ou de catastrophe naturelle.

Le bâtiment sera en pierre massive, issue des carrières d'Oppède, à 35km de Sivergues.

La pierre jouera le rôle de structure et de parement extérieur. La pierre massive, peu énergivore et d'entretien limité, permettra aussi de limiter les nuisances sonores.

C'est un choix qu'on a fait, avant tout pour rester dans l'esthétique représentatif du village très minéral où affleurent baumes, roches, et restes d'anciennes carrières taillées à même le sol.

La charpente sera en bois des Alpes, récolté dans un rayon de 200 km. L'isolation de la toiture sera en ouate de cellulose (papier recyclé). L'isolation des murs sera faite à l'intérieur du bâtiment pour garder la pierre en façade et permettre un confort intérieur rapide dans le cadre d'un usage ponctuel du bâtiment.

Cette isolation sera faite à base de chaux et fibres pour réguler l'hygrométrie de la salle, faire office d'absorbant acoustique et contrer l'effet paroi froide de la pierre.

Dans une optique d'autonomie et de convivialité, il est proposé d'ajouter un four à pain à bois au projet, et ainsi renforcer l'attrait convivial du lieu.



D'autres **MISSIONS** menées en **2022**

Grillon : rénovation de la salle des fêtes

Auribeau : projet de création d'un Bistrot de pays

Cabrières d'Aigues : aménagement d'une boulangerie communale

Lagnes : construction d'une salle de motricité et d'une salle associative

La Bastide-des-Jourdans : construction d'une maison de santé

Saint-Roman-de-Malegarde : projet de réalisation de logements communaux

Mornas : maison des associations

Entraigues-sur-la-Sorgue : hôtel de ville

Conseil Départemental :

- habitat adapté pour les gens du voyage,
- accompagnement qualité des projets Vallis Habitat,
- accompagnement du réseau des opérateurs CDICH (Comité départemental d'information et de coordination de l'habitat),
- accompagnement à la mise en place de la démarche BDM,
- diagnostic architectural et paysager.



Programme d'**ACTIONS** **2023**

Althen-des-Paluds : hôtel de ville

Buisson : maison Girard et garage municipal

Bédoin : projet d'extension et de réorganisation du restaurant scolaire

Caromb : ancien couvent des Ursulines

Sablet : extension de l'EHPAD

Séguret : accueil sportif

Velleron : château de Cambis

7

PROTECTION et **MISE** en **VALEUR** du **PATRIMOINE BÂTI**

Le Département recèle un important patrimoine historique, protégé ou non, ce qui en fait un des éléments essentiels de son attractivité. Aux côtés des services du Département ou de l'Etat (DRAC, UDAP), le CAUE accompagne les collectivités dans leurs projets de conservation, réhabilitation de différents édifices d'intérêt architectural ou historique.

PREMIÈRE EXPERTISE PATRIMONIALE, ASSISTANCE À LA PROGRAMMATION DE L'ÉGLISE PAROISSIALE SAINT- ANDRÉ À JONQUERETTES

L'église paroissiale Saint-André de Jonquerettes est un édifice d'origine romane qui présente un remarquable intérêt patrimonial pour la commune.

Au milieu du XIX^{ème} siècle, la commune projette sa restauration et son agrandissement, ce qui aura pour conséquence un changement radical de plan et l'élévation d'un nouveau clocher.

Faute de place, une partie de la nef, le nouveau chœur et la sacristie sont alors bâtis sur l'ancien cimetière.

L'intérêt patrimonial de l'église réside principalement dans la capacité qu'a eu le projet de 1852 à articuler et intégrer les vestiges des éléments médiévaux au nouveau programme.

Avec l'appui technique du CAUE, la commune a souhaité disposer d'un premier aperçu général afin de mieux définir l'état sanitaire de l'église Saint-André et hiérarchiser les interventions nécessaires.

Cette étude permettra de programmer des campagnes à court et moyen terme puis de solliciter des aides financières auprès des partenaires.

L'état sanitaire de l'édifice s'est avéré assez satisfaisant ; les élévations intérieures et extérieures ont été récemment restaurées par la collectivité.

Le clocher du XIX^{ème} siècle présente certains désordres d'usure dans son parement extérieur ; une intervention en restauration est à prévoir pour assurer la bonne conservation de l'ouvrage dans le temps.

En travaux d'entretien, le suivi des couvertures de la nef et des chapelles va également être programmé.

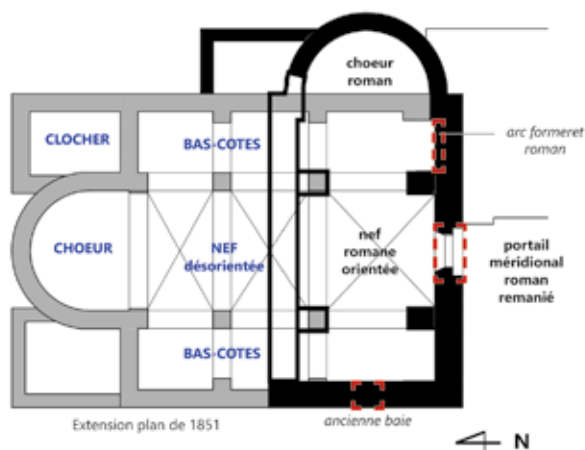
Un architecte du patrimoine, spécialisé dans la restauration du bâti ancien, devrait prochainement être consulté pour orchestrer avec la municipalité une nouvelle campagne de travaux.



Eglise Saint-André



Toiture de l'église



Plan archéologique de l'édifice

D'autres **MISSIONS** menées en **2022**

Buisson : état des lieux du patrimoine communal, enceinte médiévale, porte fortifiée, église paroissiale et fontaine-lavoir

Sablet : assistance à la restauration de l'église paroissiale Saint-Nazaire

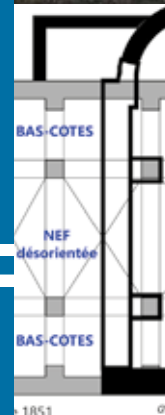
Gordes : réalisation d'une plaquette d'information sur la qualité des devantures commerciales et enseignes, du mobilier et des terrasses dans le centre ancien et ses abords

Entraigues-sur-la-Sorgue : façade de la mairie

Conseil Départemental : expertise de projets de réhabilitation de patrimoine non protégé, ou non, public ou privé

Blauvac : première expertise et assistance à la restauration Notre-Dame-des-Neiges

Monteux : plaquette devantures



Programme d'**ACTIONS** **2023**

Lafare : restauration de l'église paroissiale Saint Sixte

Caumont-sur-Durance : fortifications urbaines et chapelle Saint-Symphorien

Modène : église et beffroi

Puyméras : chapelle

Saint-Trinit : restauration de l'église

Rasteau : restauration de l'église

Cucuron : chapelle de l'Hermitage

Caromb : chapelle des Pénitents Gris

8

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL

Si la nature et l'héritage humain sont des ressources que chacun s'accorde à devoir préserver, les moyens nécessaires à leur protection et leur valorisation ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre. C'est pourquoi le CAUE intervient en appui auprès des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels d'intérêt écologique ou paysager le plus souvent en lien avec le Département de Vaucluse.

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL

GUIDE D'AMÉNAGEMENT POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU VAUCLUSE

Dans le cadre de ses missions avec le Conseil Départemental, le CAUE de Vaucluse a participé en 2022 à l'élaboration d'un guide d'aménagement pour l'accueil du public dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de notre département.

Ce guide à destination des gestionnaires des Espaces Naturels Sensibles vauclusiens, de leurs partenaires et de leurs maîtres d'œuvre, a été édité par le Conseil Départemental et présenté en réunions publiques et lors d'un webinaire régional de l'ARBE PACA en 2022. Ce type de guide n'a, à notre connaissance, pas d'équivalent dans les autres départements.

Espérons qu'il fera référence !

Petit mémo sur les ENS

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des lieux dont la biodiversité et les paysages méritent d'être préservés pour les générations futures.

La politique des ENS vise à la fois à protéger ces espaces et à les ouvrir au public, dans des objectifs de qualité du cadre de vie et de pédagogie à l'environnement.

Les Départements ont une compétence exclusive pour l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique ENS. Le financement de ces actions se fait via la mise en place volontaire par les Départements de la « Taxe d'Aménagement » (taxe prélevée sur la base des m² construits dans le département).

Ces recettes permettent aux Départements de financer les acquisitions foncières d'Espaces Naturels Sensibles et leur gestion.

... et sur les spécificités des ENS dans notre Département

Le Département de Vaucluse a développé depuis près d'une vingtaine d'années une



Panneau signalétique, ENS de Belle-Île

politique très volontariste en matière d'ENS. Il a favorisé la mise en place puis labellisé sur le Vaucluse 22 sites en « Espaces Naturels Sensibles ».

Ces sites qui couvrent actuellement près de 2 000 ha sont bien représentatifs de la diversité des espaces naturels de notre territoire.

Ces 22 ENS vauclusiens, répartis sur 26 communes, sont des espaces remarquables de garrigues méditerranéennes et de forêts, de zones humides (étangs, roselières, prairies ou boisements humides...), de sites aux substrats ocreux ou de marnes typiques de notre département ou encore de falaises calcaires.

Des plans de gestion de ces ENS (d'une durée de 5 ans) sont régulièrement élaborés et réactualisés.

Outre les orientations pour la préservation des milieux naturels et des paysages, la majorité d'entre eux comprennent une importante part dédiée à la gestion de l'accueil du public.

Les ENS de Vaucluse accueillent, c'est une de leurs vocations, un peu plus de 10 000 personnes par an.

Près de 100 animations nature, à destination des scolaires et d'autres publics, y sont proposées chaque année par le Département et ses partenaires.



Mobilier urbain

Des ENS vaclusiens en majorité détenus et gérés par des communes et des EPCI

Afin d'être au plus proche des enjeux de terrain, le Département de Vaucluse a choisi de mettre en œuvre sa politique ENS en partenariat étroit avec les acteurs locaux (communes, EPCI, PNR, Syndicats de rivière, associations...). Il met à disposition de ceux-ci un ensemble de moyens techniques et financiers pour leur permettre d'acquiescer et de gérer les ENS. Seuls 150 ha de ces espaces, répartis sur quatre sites forestiers, sont en propriété départementale.

Le schéma départemental des ENS et de la biodiversité (2019-2025)

Le Département a élaboré un schéma

départemental des ENS et de la biodiversité, qui constitue la « feuille de route » de ses actions de préservation de la nature et la biodiversité pour la période 2019-2025. Ce schéma englobe les ENS dans un projet politique cohérent, visant à préserver et à valoriser la qualité de l'environnement en Vaucluse. Le présent guide fait partie de ce schéma.

Un guide pour renforcer la qualité des aménagements pour l'accueil du public dans les ENS du Vaucluse

Du fait de la grande diversité des gestionnaires d'ENS en Vaucluse (maîtres d'ouvrages pour la réalisation de ces aménagements), le Département a souhaité

s'équiper d'un guide à leur intention, ainsi qu'à celle de leurs maîtres d'œuvre, qui puisse leur servir de référence et de source d'inspiration pour réaliser leurs projets.

Ce guide, illustré de nombreux exemples d'aménagements, propose un ensemble d'orientations et de conseils pour concevoir les aménagements d'accueil du public dans les ENS du Vaucluse. Il s'intéresse tout particulièrement à la qualité de ces aménagements et à leur bonne insertion dans les paysages.

Les conseils qu'il propose n'ont pas pour objectif d'uniformiser ces aménagements, mais bien au contraire, de les adapter au mieux à l'esprit des lieux de chacun de ces espaces reconnus pour le caractère remarquable de leurs paysages et milieux naturels.

Un guide « très » pratique

Le guide comprend une première partie qui propose une méthode en six étapes pour concevoir des aménagements, depuis les orientations du plan de gestion de l'ENS jusqu'à la réception des travaux d'aménagement, et au plan d'entretien dans le temps.

Il rappelle l'importance, pour la phase programmation des projets, d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs en lien avec le site et l'importance d'une maîtrise d'œuvre pilotée par un paysagiste-concepteur, assisté par des spécialistes en environnement, corps de métier les plus à même de concevoir des projets bien adaptés en termes de paysage et de milieux naturels.

Huit fiches techniques pour bien aménager les aires de stationnement et les itinéraires de visite des ENS

La première donne des précisions sur les cahiers des charges à l'intention des maîtres d'œuvre.

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL



Cheminement

Les suivantes proposent des éléments clés pour requalifier ou créer des aires de stationnement d'accès aux sites et des itinéraires de visites.

Deux fiches présentent la typologie des éléments de signalétiques et de mobilier à retenir selon les lieux et caractères des sites. Une fiche s'intéresse aux matériaux et plantations à privilégier, autant en termes de bonne intégration aux paysages que de durabilité et d'entretien.

Des annexes présentent :

- L'essentiel en matière de sécurité et responsabilités des maîtres d'ouvrages au

regard de ces aménagements en milieux naturels,

- La marque « Tourisme et Handicap » qui peut s'avérer intéressante pour équiper certains de nos ENS,
- Une approche des coûts d'aménagement (à réviser aujourd'hui après la forte inflation sur ces coûts en 2022 !) et des possibilités de financement.

Ce guide est téléchargeable sur le site du CAUE de Vaucluse :

<https://www.caue84.fr/documentation/documents-en-telechargement/>

Que vous soyez spécialistes ou non, nous vous en souhaitons une très bonne lecture !



Guide d'aménagement pour l'accueil du public

D'autres **MISSIONS** menées en **2022**

Conseil Départemental :

- accompagnement des ENS,
- édition d'un guide pour l'accueil du public dans les ENS,
- prise en compte du paysage et de la biodiversité dans les projets routiers,
- Jardin Pétrarque,
- trame verte et bleue.

Sérignan-du-Comtat : accompagnement pour la réalisation des premières phases du plan de déplacement communal

Caromb : ENS du lac du Paty

Programme d'**ACTIONS** **2023**

Conseil Départemental : accompagnement des ENS

Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse :
plaquette OGS

L'Isle-sur-la-Sorgue et La Roque-sur-Pernes : ENS des Plâtrières

Caromb : ENS du Paty



9

SENSIBILISATION et FORMATION

En accompagnement de ses missions d'assistance ou de permanence en mairie qui sont toujours assurées avec une approche pédagogique, le CAUE mène différentes actions de diffusion de la connaissance et de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale auprès de différents publics. Les élus locaux et les professionnels sont toujours présents pour participer à ces moments d'échanges conviviaux élaborés en partenariat avec divers organismes régionaux ou départementaux.

GUIDE CONSEIL POUR LES COMMUNES DU VAUCLUSE AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS

En 2014, le CAUE de Vaucluse avait assisté Vaucluse Provence Attractivité, organisateur du concours départemental « Villes et villages fleuris », pour la réalisation d'un « Guide conseil pour les communes de Vaucluse ».

Ce guide avait pour vocation d'aider les communes du Vaucluse dans leur démarche de valorisation du cadre de vie.

Il traitait de la qualité de l'aménagement des espaces publics urbains, de la requalification des rues et places des centres historiques, tout autant que des espaces publics des quartiers récents et des entrées de ville.

Un point particulier y était présenté sur les espaces verts, les plantations adaptées, les orientations d'aménagement et de gestion pour le retour de plus de nature et de biodiversité dans les villes et villages dans le cadre d'un développement durable.

En 2022, le CAUE a réalisé une mise à jour de ce guide selon une nouvelle formule mettant l'accent sur les problématiques d'aménagement dont l'acuité s'est renforcée sur les dernières années : lutte contre les îlots de chaleur, renforcement de la biodiversité locale, trames verte et bleue, intégration des modes doux notamment vélo dans l'espace urbain.

Cette nouvelle version du « Guide conseil pour les communes de Vaucluse » tient également compte de l'évolution des politiques et réglementations, et a été enrichie de références récentes d'aménagements exemplaires et de bonnes pratiques, sous forme d'un livret proposant une nouvelle identité graphique.

Ce document de sensibilisation édité par Vaucluse Provence Attractivité sera mis à disposition de l'ensemble des collectivités locales du Vaucluse.



Guide conseil pour les communes du Vaucluse

D'autres **MISSIONS** menées en **2022**

Saint-Saturnin-les-Apt : atelier de sensibilisation habitat sénior

Guide d'aménagement pour l'accueil du public dans les Espaces Naturels Sensibles

Atelier « Fresques de la Ville »

Fiches DDT

Fiches- conseils DRAC

Guide Parcs Naturels Régionaux du Luberon et du Mont Ventoux

Participation à l'élaboration de la plaquette « Plantons local » par l'ARBE

Schéma cyclable départemental avec l'AURAV et le Conseil Départemental

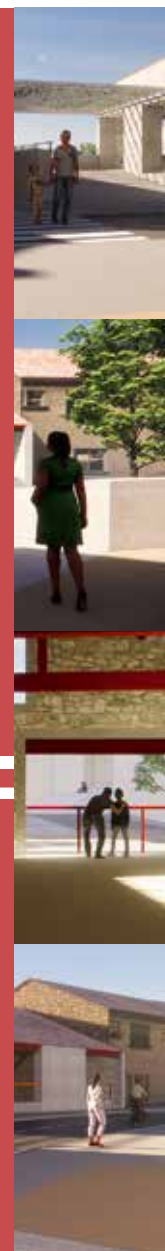
Schéma cyclable : présentation du guide

Salon des Maires à Monteux

Opération Grand Site de Fontaine-de-Vaucluse : atelier de concertation à Fontaine-de-Vaucluse

Prix départemental de l'architecture, du paysage et de l'environnement

PDH : journées de sensibilisation PLU



Programme d'**ACTIONS** **2023**

Journées nationales de l'architecture : visites

Opération Grand Site de Fontaine-de-Vaucluse : animation de réunions de concertation à Saumane-de-Vaucluse, Cabrières-d'Avignon, l'Isle-sur-la-Sorgues et Lagnes

Opération Grand Site de Fontaine-de-Vaucluse : guide de l'accueil du public sur le site de l'OGS

Cours de collègues et d'école : démarches participatives

Assises de l'eau : animation d'ateliers

10

JURY et COMMISSION



En accompagnement de ses missions d'assistance ou de permanence en mairie qui sont toujours assurées avec une approche pédagogique, le CAUE mène différentes actions de diffusion de la connaissance et de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale auprès de différents publics. Les élus locaux et les professionnels sont toujours présents pour participer à ces moments d'échanges conviviaux élaborés en partenariat avec divers organismes régionaux ou départementaux.



MISSIONS menées en 2022

JURYS :

Communauté de communes Vaison-Ventoux : pôle culture jeunesse

Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin : maison parentale

Caumont-sur-Durance : pôle multi-activité

Morières-les-Avignon : groupe scolaire

Sorgues : groupe scolaire

Saint-Hippolyte-le-graveyron : bistrot de Pays

Mazan : gymnase municipal

Carpentras : équipement multisport

Pernes-les-Fontaines : crèche

COMMISSIONS :

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)

Villes et villages fleuris

Jardins remarquables

Parc+

Commissions Locales Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR) : L'Isle-sur-la-Sorgue et Pernes-les-Fontaines



11

ASSISTANCE ARCHITECTURALE

Le conseil architectural auprès des maîtres d'ouvrage et des collectivités territoriales constitue le cœur de métier des CAUE. Depuis sa création, le CAUE de Vaucluse assure pleinement cette mission de service public aux côtés du Parc naturel régional du Luberon, délégataire, dans la quasi-totalité des communes du Département. Ces rencontres (à minima mensuelles) constituent toujours des moments forts de pédagogie et d'échange avec les particuliers, les professionnels, mais aussi les élus et les agents en charge de l'urbanisme dans les communes et intercommunalités.

L'ASSISTANCE ARCHITECTURALE DU CAUE

Les architectes conseillers sont présents dans la totalité (sauf une) des communes du département, de 1 à 4 fois par mois selon la taille de la commune et l'importance des projets en cours. Pour les secteurs couverts par le CAUE en 2022, cela a représenté environ 14 544 rédactions de fiches avis et 3 468 pétitionnaires reçus en rendez-vous dans leur commune.

Au service des maires, ils les assistent pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme en formulant des avis portant notamment sur l'insertion architecturale, urbaine et paysagère des projets.

Au service des habitants et tout porteur de projet, ils les accompagnent dans leurs démarches et notamment pour s'assurer de la meilleure adéquation de la construction ou rénovation avec les contraintes, règlements et contextes locaux. Souvent ces conseils sont apportés sur le site même des projets.

Ces missions sont effectuées en relation étroite avec les services instructeurs des intercommunalités, les Architectes des Bâtiments de France, ainsi que les conseillers des organismes partenaires que sont l'ADIL, SOLIHA 84 ou encore l'ALTE et le CEDER.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

Le CAUE délègue au Parc la mission d'assistance architecturale sur une partie de son territoire. Celle-ci est effectuée par des architectes conseillers. Des réunions de coordination sont programmées régulièrement et notamment avec les services de l'Etat (UDAP) pour s'assurer d'une bonne cohérence des avis.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Face aux enjeux climatiques, il est indispensable d'adapter l'habitat ancien aux exigences de confort et réglementaires actuels, qu'il s'agisse de confort thermique (d'hiver) comme de confort estival. Cette rénovation **ne peut-être l'application normée de dispositifs industriels** prédéterminés et doit s'adapter d'une part au comportement (hygrométrie, inertie) du bâti ancien et d'autre part au contexte patrimonial et paysager (la question de l'isolation par l'extérieur) de chaque projet. A l'heure de l'accroissement des effets du dérèglement climatique, il est, pour nous, capital de préconiser aux porteurs de projet **de dépasser tant les normes actuelles** que

les exigences des financeurs qui restent à notre sens bien insuffisantes pour affronter les dramatiques canicules à venir.

Pour cela, il est pour nous indispensable d'aborder cette question après visite sur place, avec une vision globale d'architecte sur chacun des projets.

C'est ce que le CAUE et le PNRL développent avec chacune des plateformes de la rénovation énergétique vaclusienne, en tandem avec les animateurs de ces plateformes.



Programme d'**ACTIONS** **2023**

Poursuite collaboration rénovation énergétique avec le Parc du Luberon et le Conseil départemental

Permanences « conventionnelles » de 11 architectes conseillers

Nouvelle répartition des architectes conseillers

Renouvellement des permanences supplémentaires et projets de nouvelles permanences

Renforcement des relations avec les « Autorisations du Droit des Sols » (ADS) des intercommunalités

Partenariat avec la DDT et l'UDAP

Poursuite du conventionnement avec le PNRL pour le conseil architectural sur 31 communes



CONSEIL ARCHITECTURAL DU CAUE 2023

Camille Pinet, secteur 1
Céline Andréault, secteur 2
Stéphanie-Camille Frobert, secteur 3
Stéphanie Passebois, secteur 4
Claude Commune, secteur 5
Marie-Anne Saint-Paul, secteur 6
Laetitia Boniface-Poidras, secteur 7
Damien Mercier, secteur 8
Hamza Kerar, secteur 9
Didier Respaud-Bouny, secteur 10
Hugues Berinchi, secteur 11

ASSISTANCE ARCHITECTURALE DÉLÉGUÉE AU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON



Pour toute information, les sites :
www.caue84.fr ou www.parcduluberon.fr
vous donneront les références souhaitées.



BUREAU

Présidente :
Corinne Testud-Robert

Vice-Président :
Pierre Gonzalvez

Vice-présidente :
Noëlle Trinquier

Trésorier :
Alexandre Roux



ADMINISTRATION

Directeur :
Matthieu Lardière

Gestion et comptabilité :
Anne Charpentier

Secrétariat :
**Sylviane Chaillon et
Claudine Noël**



CHARGÉS D'ETUDES ET CHARGÉS DE MISSION EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Laetitia Boniface-Poidras,
écoquartiers

Melvin Dupont, paysage et
mobilité

Marc Jadot, espaces naturels et
géomatique

Hamza Kerar, urbanisme et
programmation

Marie Keraudren, paysage

Thomas Kleitz, OGS et paysage

Damien Mercier, patrimoine

Didier Respaud-Bouny, FDACV

Isabelle Rigaut, paysage

Marie-Anne Saint-Paul,
accessibilité

Frank Souciet, eaux et milieux
aquatiques

84

Vaucluse

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

ARCHITECTES CONSEILLERS

Céline Andréault

Hugues Bérinchy

Laetitia Boniface-Poidras

Claude Commune

Stéphanie-Camille Frobert

Hamza Kerar

Damien Mercier

Didier Respaud-Bouny

Marie-Anne Saint-Paul

Stéphanie Passebois

Camille Pinet

